



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 28 JANVIER 2023

11 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le 28 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Les Salles Sur Verdon, dument convoqué par Madame Le Maire le 20 janvier 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLINI, 1^{er} Adjoint de la commune.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de présents votants : 8

Etaient présents :

- Alain BATTAGLINI
- André GUIGUES
- Damien FIROUD
- Philippe MURTAS
- Alina ORANGE
- Gilles PERRIER
- Julien PAULET

Etaient absents excusés :

- Denise GUIGUES
- Michel BLAIN
- Sébastien BOVERO
- Chantal ROGER ROBERT

Secrétaire de séance :

- Julien PAULET

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Le Maire étant absente et ayant donné procuration à Monsieur André GUIGUES, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Alain BATTAGLINI, 1^{er} Adjoint, préside la séance de ce jour.



Monsieur Alain BATTAGLINI demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.
Les conseillers municipaux présent décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.

Monsieur Julien PAULET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Alain BATTAGLINI rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

- 1. Convocation du conseil municipal / adoption de l'ordre du jour**
- 2. Attribution du SNACK PMS dans le cadre de l'appel d'offres de mise en adjudication**
- 3. Décisions sur tarifs 2023 des services et équipements de la commune**
- 4. Cession de biens communaux : matériel base nautique – lot de BMX**
- 5. Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°01/2023 – ATTRIBUTION DU SNACK PMS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES DE MISE EN ADJUDICATION

En séance du 3 décembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré (délibération n°30/2022) pour la mise en adjudication du SNACK PMS du Camping Municipal Les Ruisses.

Monsieur Alain BATTAGLINI expose qu'il s'agit d'attribuer la mise en adjudication du SNACK PMS du Camping Municipal Les Ruisses.

L'appel d'offres, se composant d'un cahier des charges et d'une procédure, a été lancé du 12 décembre 2022 au 12 janvier 2023.

Considérant l'appel d'offres
Considérant les 3 (trois) offres reçues
Considérant la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2023 et l'analyse des offres reçues conformément aux critères retenus.
Considérant le résultat obtenu ainsi que la décision prise à l'unanimité en faveur de l'offre n°1 déposée par Christel ORANGE et Stéphane PITOIZET de la SARL ORAPI.

Madame Alina ORANGE est invitée à sortir de la salle du conseil et ne participe donc pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE Madame Christel ORANGE et Monsieur Stéphane PITOIZET de la SARL ORAPI en tant que titulaire de la mise en adjudication du SNACK PMS du Camping Municipal Les Ruisses pour un montant de 12 100€

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférant

AUTORISE Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette attribution.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°02/2023 – DECISIONS SUR LES TARIFS 2023 DES SERVICES ET EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Monsieur Alain BATTAGLINI rappelle aux membres du Conseil que, dans le cadre des délégations permanentes qui sont accordées à Madame Le Maire dans l'exercice de ses fonctions, elle peut décider de modifier chaque année les tarifs des services et équipements de la commune.

Au préalable de sa prise de décision, Madame Le Maire a souhaité consulter les élus lors d'une réunion de travail organisée le 17 janvier 2023 afin de porter à leur connaissance l'ensemble des tarifs 2023 et recueillir leurs avis et éventuelles demandes de modifications des dits tarifs.

Considérant les échanges entre élus autour des tarifs 2023 lors de la réunion de travail du 17 janvier 2023.

RECAPITULATIF DES TARIFS 2023 SERVICES ET EQUIPEMENTS LES SALLES SUR VERDON

BASE NAUTIQUE

	2023
Hébergement site avec location tente	11€ / nuit/pers
Hébergement site sans location tente	6€ / nuit/pers
Stage nautisme particuliers juillet aout 5 séances + matériel	147€ / part
Stage nautisme particuliers juillet aout 3 séances + matériel	95€ / part
Activités nautiques - scolaires et handicap 2 heures	13€ / enfant
APPN - 2 heures - 12 pers max	130€ / groupe
Activités nautiques - groupes 3 pers - 2 heures cours collectif	25€ / pers
Activités nautiques - groupes 9 pers - 2 heures cours collectif	23,50€ / pers
Activités nautiques - groupes 20 pers - 2 heures cours collectif	21,50€ / pers
Activités nautiques - groupes 50 pers - 2 heures cours collectif	20€ / pers
Location planche à voile	18€ / heure
Location pédalo	12€ / heure
Location paddle	10€ / heure
Location kayak	14€ / heure
Location kayak	38€ / journée
Tarif groupe location	10€ / heure
Location combinaison	5€ / heure
Tarif groupe pour engin nautique hors bateau à voile	8€ / heure
Location catamaran 1 personne 1 heure	53€ / heure
Location catamaran 1 personne 2 heures	84€ / heure
Location catamaran 2 personnes 1 heure	79€ / heure
Location catamaran 2 personne 2 heures	126€ / heure
Location fun boat 1 personne 1 heure	42€ / heure



Location fun boat 1 personne 2 heures	63€ /heure
Location fun boat 2 personnes 1 heure	63€ /heure
Location fun boat 2 personnes 2 heures	105€ /heure
Location planche à voile 1 personne 1 heure	48€ / heure
Location planche à voile 1 personne 2 heure	74€ /heure
Location planche à voile 2 personnes 1 heure	63€ /heure
Location planche à voile 2 personnes 2 heures	105€ /heure
Initiation paddle 1 personne 1 heure	26€ / heure
Initiation paddle 1 personne 2 heures	42€ / heure
Initiation paddle 2 personnes 1 heure	40€ /heure
Initiation paddle 2 personnes 2 heures	74€ /heure
Initiation frisson catamaran 3 pers max	53€ /heure
Initiation sécurité tous supports 3 pers max	53€ /heure
Exploration catamaran 4 heures	126 €
Exploration catamaran 2 heures	74 €
Exploration kayak 4 heures	63 €
Exploration kayak 2 heures	37 €
Séance nautique habitants CCLGV	20€ /pers
Ecole des sports et stages multisports résident CCLGV	à partir de 46€
Ecole des sports et stages multisports hors résident CCLGV	à partir de 100€
Plage surveillée margaridon	2€ /pers
Activités nautiques dimanches jours fériés- groupes 3 pers - 2 heures cours collectif	29€ /pers
Activités nautiques dimanches jours fériés - groupes 9 pers - 2 heures cours collectif	26€ /pers
Activités nautiques dimanches jours fériés- groupes 20 pers - 2 heures cours collectif	25€ /pers
Activités nautiques dimanches jours fériés - groupes 50 pers - 2 heures cours collectif	22€ /pers
Parking port margaridon tarif annuel bateau inf 6,5m	189 €
Parking port margaridon tarif annuel bateau sup 6,5m	237 €
Parking port margaridon tarif annuel cata inf 4,5m	237 €
Parking port margaridon tarif annuel cata inf 5,5m	268 €
Parking port margaridon tarif annuel cata sup 5,5m	315 €
Annexe sur emplacement	79 €
Canoé / kayak / planche à voile	79 €
Aviron skiff et autres agents nautiques	79 €
Aviron skiff hangar	236 €
Caution clé hangar	70 €
Caution clé accès parking et sanitaires	70 €
Parking saisonnier bateau 1 semaine	42 €
Parking saisonnier bateau 2 sem	63 €
Parking saisonnier bateau 1 mois	95 €
Parking saisonnier bateau 2 mois	158 €
Parking saisonnier catamaran 1 sem	53 €
Parking saisonnier catamaran 2 sem	74 €
Parking saisonnier catamaran 1 mois	105 €
Parking saisonnier catamaran 2 mois	168 €
Parking saisonnier planche voile kayak canoé 1 sem	32 €



Parking saisonnier planche voile kayak canoé 2 sem	53 €
Parking saisonnier planche voile kayak canoé 1 mois	63 €
Parking saisonnier planche voile kayak canoé 2 mois	95 €
Tarif annuel port margaridon avec emplacement remorque	709 €
Tarif annuel port margaridon sans emplacement remorque	614 €
Annexe sur emplacement parking	79 €
Caution clé	70 €
Tarif saisonnier port margaridon 7 jours min	105 €
Tarif saisonnier port margaridon 24 heures min	16 €
Caution clé accès port	70 €
Indemnité pour occupation sans droit ni titre	50€ /jour /navire
Tarif terrain annexe base nautique	25€/mois
Stationnement engins nautiques MUHL	1 100 €
Stationnement engins nautiques DASILVA	300 €
Stationnement engins nautiques FIROUD	1 100 €

RESTAURATION SCOLAIRE

	2023/2024
Tarif enfant / repas	4,10 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

	2023
Part fixe eau	8€/sem
Part fixe assainissement	9€/sem
Eau	1€/m3
Assainissement	1€ /m3
Redevance pollution	0,28€ /m3
Redevance modernisation réseaux collecte	0,16€ /m3
Eau brute	0,6€ /m3
Changement compteurs d'eau et robinet	250 €
Taxe de raccordement assainissement collectif	600 €
Taxe de raccordement réseau AEP	600 €

SALLE DES FETES

	2023
Tarif associations salloises	Gratuit
Caution associations salloises	1 000 €
Associations extérieures	100 €
Associations extérieures caution	1 000 €
Particuliers résidents jour	80 €
Particuliers résidents weekend	160 €
Particulier non-résident jour	250 €
Particulier non-résident week-end	500 €
Expositions commerciales forfait 7 jours	750 €
Expositions commerciales jour	250 €



REGIE PHOTOCOPIE

	2023
noir blanc A4 recto	0,30 €
noir blanc A4 recto/verso	0,35 €
noir blanc A3 recto	0,35 €
noir blanc A3 recto/verso	0,40 €
couleur A4 recto	0,65 €
couleur A4 recto/verso	0,95 €
couleur A3 recto	1,15 €
couleur A3 recto/verso	1,75 €

TARIFS ASSOCIATIONS SALLOISES

noir blanc A4 recto	0,05 €
noir blanc A4 recto/verso	0,10 €
noir blanc A3 recto	0,15 €
noir blanc A3 recto/verso	0,20 €
couleur A4 recto	0,35 €
couleur A4 recto/verso	0,50 €
couleur A3 recto	0,65 €
couleur A3 recto/verso	0,80 €

SERVICES TECHNIQUES

	2023
Débroussaillage terrain plat	10€/m ²
Débroussaillage terrain pentu	20€/m ²
Tronçonnage	100€/heure
Transport végétaux	80€/m ²
Débroussaillage branches sur voie publique	50 €
Stère de bois 1m	85 €
Location tables bancs	200 €
Tractopelle 1/2 heure	60 €
Tractopelle 1 heure	120 €

CIMETIERRE

	2023
Vacation funéraire	20 €
Caveau	5 000 €
Terrain concession trentenaire	70€ /m ²
Columbarium concession trentenaire	150 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	2023
Droit de place terrasse	27€/m ²



Droit de place marchés hors saison	1,50€/m
Droit de place marchés hors saison électricité	5 €
Droit de place marchés saison	2,50 €
Droit de place marchés saison électricité	5 €
Cirque et forain	60 €
Stand	12€/m2
Grand manège	400 €

PRIX TTC

CAMPING 2023

	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
	Ouverture/17 mai	18 mai/13 juillet	14 juillet/20 aout
	18 septembre/fermeture	21 aout/17 septembre	
Forfait emplacement sans élec (2 pers max)	14 €	17 €	20 €
Forfait emplacement avec élec (2 pers max)	18 €	22 €	25 €
Véhicule supplémentaire	3 €		
Enfants - 10 ans jour	2,50 €		
Animaux jour	3 €		
Visiteur jour (max 2 heures)	4 €		
Taxe de séjour /jour /pers	0,30 €		
Adaptateur européen	25 €		
Forfait vidange remplissage camping-car	6 €		
Emplacement à l'année	1 500 €		
Frais de dossier	5 €		
Acompte de réservation	50 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'approuver les tarifs 2023 des services et équipements de la commune

PRECISE que ces tarifs s'appliquent dès à présent jusqu'au 31 décembre 2023

AUTORISE Madame Le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et donc à signer tous documents et actes afférents

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DELIBERATION N°03/2023 – CESSION DES BIENS COMMUNAUX : MATERIEL BASE NAUTIQUE – LOT DE BMX



Monsieur Alain BATTAGLINI propose de vendre le lot complet de BMX entreposés à la base nautique.

PRODUIT	ANNE	QUANTITE	PRIX (LOT)
BMX WIPE BTWIN + CASQUES DE PROTECTION	2016	21	1 500€

Considérant que ce matériel n'a plus d'utilité car ce service n'est plus proposé parmi les activités de location.

Considérant la volonté de la commune de céder le matériel réformé.

Considérant le prix proposé pour le lot de BMX à hauteur de 1 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'approuver la proposition de Madame Le Maire

AUTORISE Madame Le Maire à vendre le lot de BMX pour une valeur de 1500€

DIT que cette recette sera inscrite au budget communal

AUTORISE Madame Le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et donc à signer tous documents et actes afférents

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Alain BATTAGLINI clôt la séance à 12h04.

COMPTE RENDU DISPONIBLE EN LIGNE
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 31 JANVIER 2023